



APPEL A PROJETS – 2021

relatif à l'intégration des étrangers primo-arrivants dont les réfugiés, bénéficiaires de la protection internationale

Programme 104 - actions 12 et 15

25 février 2021

Publication de l'appel à projets

08 avril 2021

Date limite de réception des dossiers

Le présent appel à projets vise le financement des actions d'intégration en faveur de l'ensemble des étrangers primo-arrivants signataires du CIR (action 12 du BOP 104), et celles spécifiques aux Bénéficiaires de la Protection Internationale (action 15 du BOP 104), prenant en compte leur vulnérabilité spécifique. Ces actions sont regroupées au sein d'un appel à projet unique comprenant deux volets distincts.

Cet appel à projets est financé au titre des actions 12 et 15 du programme 104 intégration et accès à la nationalité française.

Un **étranger primo-arrivant** est un ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne, titulaire depuis moins de cinq ans d'un titre de séjour délivré au titre de l'immigration familiale, de l'immigration professionnelle ou de la protection internationale. Ne sont pas considérés comme primo-arrivants tous les autres ressortissants étrangers, notamment les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les mineurs non accompagnés, les étrangers en situation irrégulière.

Un **bénéficiaire de la protection internationale (BPI)** est une personne qui s'est vu attribuer soit le statut de réfugié soit le bénéfice de la protection subsidiaire. Les BPI sont également des primo-arrivants.

1 – LES PUBLICS VISES

Le public concerné par la politique d'intégration est constitué des étrangers primo-arrivants, (dont les réfugiés bénéficiaires de la protection internationale) ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, titulaires d'un premier titre de séjour depuis moins de cinq ans et désireux de s'installer durablement en France.

OCCITANIE	Nombre de réfugiés BPI 2020 parmi les signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)	Nombre de primo-arrivants 2020 (motif famille, économique, autres) parmi les signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)	TOTAL	Part de signataires du CIR par rapport au total régional %
9 - Ariège	62	55	117	2%
11 - Aude	57	149	206	4%
12 - Aveyron	47	97	144	3%
30 - Gard	111	424	535	11%
31 - Haute - Garonne	408	1268	1676	33%
32 - Gers	41	92	133	3%
34 - Hérault	248	756	1004	20%
46 - Lot	77	100	177	3%
48 - Lozère	21	42	63	1%
65 - Hautes-Pyrénées	65	82	147	3%
66 - Pyrénées orientales	139	217	356	7%
81 - Tarn	67	242	309	6%
82 - Tarn et Garonne	59	124	183	4%
TOTAL OCCITANIE	1402	3648	5050	100%

Dès la signature du CIR (Contrat d'Intégration Républicaine), les étrangers primo-arrivants s'engagent dans un parcours d'intégration. L'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) prescrit des formations civique et linguistique et oriente les bénéficiaires du CIR vers les services de proximité.

En complémentarité de ces actions, les services de l'Etat à l'échelon départemental et régional et mobilisent, par le biais de cet appel à projet, l'ensemble des acteurs (institutions, organismes, associations) afin de proposer une offre complémentaire prenant en compte les besoins spécifiques des publics et des territoires.

L'appel à projets 2021 fixe un cadre pour la déclinaison régionale et départementale des orientations nationales de la politique d'intégration des primo-arrivants et des réfugiés bénéficiaires de la protection internationale relevant du ministère de l'intérieur.

2 – LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES DE L'APPEL A PROJETS

2.1 Projets à destination directe des primo-arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale

L'AAP souhaite favoriser l'émergence, dans les territoires, de projets complémentaires aux actions conduites par l'OFII et conformes aux priorités fixées dans le cadre du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 :

- **l'accès à l'emploi**, notamment grâce à des actions d'**accompagnement à l'emploi**, ou **l'accompagnement global** ou par la **valorisation des qualifications et expériences professionnelles** acquises à l'étranger, ou encore l'accompagnement à la **création d'activité**.
 - Les actions en faveur de l'emploi s'adressant spécifiquement aux femmes feront l'objet d'une attention particulière.
 - Afin d'assurer la meilleure visibilité des offres disponibles sur le territoire, les porteurs de projets retenus devront obligatoirement faire connaître leur offre aux PAO (Point d'Accueil et d'Orientation) de leur département.

Sont également soutenus les **points d'accueil et d'orientation (PAO)** mis en place par le niveau régional DRCS et dont les missions sont présentées plus en détail dans l'annexe jointe à l'appel à projets.

- **l'appropriation des valeurs et principes de la république**, actions proposées en complémentarité avec les formations obligatoires dispensées par l'OFII.
- **l'apprentissage linguistique**, notamment à visée professionnelle, mais aussi, les ateliers linguistiques et sociolinguistiques
 - Afin d'assurer une meilleure fluidité des parcours linguistiques, les porteurs de projets retenus seront sollicités par les CRIA de leur département afin que leur offre soit répertoriée dans l'outil cartographique régional du CARIF OREF Occitanie www.cariforefoccitanie.fr des CRIA (voir la liste en annexe) et les plateformes linguistiques départementales (voir la liste en annexe).
 - Les porteurs de projets seront également invités à participer aux formations et échanges de pratiques mis en place par les CRIA.
 - Parmi les actions soutenues, le dispositif PIAL (Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue) est reconduit en 2021. Le dispositif s'adresse aux signataires du CIR de moins de 26 ans, sans emploi, ayant la possibilité de travailler en France, et qui ont déjà bénéficié des formations linguistiques obligatoires, délivrées par l'OFII. **Les actions proposées par les porteurs de projet doivent, pour être retenues, répondre aux besoins identifiés par les missions locales, et au niveau linguistiques et aux projets des jeunes engagés dans un PIAL.**

2.2 - Projets régionaux à destination des acteurs de l'intégration

Seront étudiés avec attention les dossiers relatifs à la professionnalisation des acteurs de l'intégration visant l'accompagnement des intervenants professionnels et bénévoles par la formation, la création d'outils d'information, de formations, de mises en réseau et d'impulsion d'une dynamique multi-partenariale etc. dans les domaines intéressant les étrangers primo-arrivants dont en particulier :

- Actions des centres de ressources régionaux et départementaux de recensement et de structuration des offres d'apprentissage linguistique, de coordination et de professionnalisation des acteurs
- Actions de formation / sensibilisation / échanges de pratiques relatifs à l'ensemble des leviers de l'intégration (emploi, droits, langue)
- Actions d'interprétariat
- Ressources, formations et veille juridique sur le droit des étrangers et l'accompagnement des étrangers

2.3 - Projets destinés spécifiquement aux bénéficiaires de la protection internationale et aux acteurs de l'intégration chargés de l'accompagnement des réfugiés bénéficiaires de la protection internationale

Seront étudiés avec attention les projets relatifs à :

- **L'accompagnement vers l'emploi**, en particulier pour un public de moins de 25 ans, en grande majorité sans ressources, incluant si possible une offre d'hébergement,

- **L'accompagnement à la mobilité** particulièrement dans les territoires ruraux isolés et afin de faciliter les déplacements des personnes réfugiées sur leur territoire d'accueil,

- **L'accès aux soins**, et notamment la prise en charge psycho traumatique des vulnérabilités spécifiques liées au parcours d'exil,

- **Le développement de l'accès à la culture et au sport**, le renforcement des liens avec la société civile. Les projets viseront à soutenir la réalisation de projets culturels ou sportifs proposant un accompagnement vers le retour à une activité professionnelle artistique ou sportive.

3 - DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTION

Les demandes de subvention sont transmises au service de l'Etat départemental ou régional, en fonction du contenu du projet, en conformité avec les problématiques identifiées dans le présent appel à projets.

La demande de subvention doit préciser l'axe dont relève le projet :

- **Axe 2.1** s'il s'agit d'un projet à destination directe de primo-arrivants, dont les BPI → action 12 du BOP 104 pour l'intégration des étrangers primo-arrivants,

- **Axe 2.2** s'il s'agit d'un projet à destination des acteurs de l'intégration chargés de l'accompagnement des étrangers primo-arrivants → action 12 du BOP 104 pour l'intégration des étrangers primo-arrivants,

- **Axe 2.3** s'il s'agit d'un projet à destination exclusive des BPI et des acteurs de l'intégration qui les accompagnent → action 15 du BOP 104 pour l'intégration des réfugiés BPI.

Chaque demande est composée des pièces suivantes :

- un dossier complet de demande de subvention n°12156*05 téléchargeable à partir du lien suivant : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
- la fiche bilan 2020 et demande 2021 jointe à cet AAP

Les dossiers seront adressés par voie de messagerie aux référents régionaux et départementaux pour le **08 avril 2021 midi au plus tard.**

La liste des référents départementaux et régionaux auxquels doit être adressée la demande de subvention est disponible ci-dessous.

4 - LISTE DES REFERENTS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

DDCSPP de l'Ariège		
ACTIONS 12 et 15 lucie.mathieu@ariefge.gouv.fr cynthia.clovis@ariefge.gouv.fr	05 61 02 43 60 05 61 02 43 32	D DCSPP de l'Ariège / Service Politiques sociales / 9 rue du lieutenant Paul Delpech 09 000 FOIX
DDCSPP de l'Aude		
ACTIONS 12 et 15 florence.fouchard@aude.gouv.fr firoze.hafeji@aude.gouv.fr / lucille.callejon@aude.gouv.fr	04 34 42 90 32 04-34-42-90-31 04 34 42 90 30	DDCSPP de l'Aude / Cité administrative – Place Gaston Jourdanne 11 807 CARCASSONNE
DDCSPP de l'Aveyron		
ACTIONS 12 et 15 ddcspp-lce@aveyron.gouv.fr Sandrine BOSSE / Martine MERLE	05 65 73 52 26 05 65 73 52 27	DDCSPP de l'Aveyron 9 rue de Bruxelles – BP 3125 12 031 RODEZ Cedex 9
DDCS du Gard		
ACTIONS 12 et 15 pierre-yves.dauthenay@gard.gouv.fr stephanie.jalabert@gard.gouv.fr	04 30 08 61 70 04 30 08 61 90	DDCS du Gard / BP 39081 1120, route de saint Gilles 30 972 NÎMES Cedex 9
DDCS de Haute-Garonne		
ACTION 12 pref-politique-ville@haute-garonne.gouv.fr Geneviève SOULAGES Stéphanie GHERARDI ACTION 15 sandrine.paris@haute-garonne.gouv.fr claire.maillot@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 38 14 05 34 45 38 88 Sandrine PARIS : 05 34 45 33 49 Claire MAILLOT, Chef de service 05 34 45 38 92	- Préfecture Haute-Garonne / Pôle Social/Politique de la ville 1 place St Etienne / 31 038 TOULOUSE Cedex 09 - DDCS Haute Garonne /1 place StEtienne /31038 TOULOUSE
DDCSPP du Gers		
ACTIONS 12 et 15 ddcspp-solidarite@gers.gouv.fr Marie-Pierre DULOUT Corinne MARAMBAT	05 81 67 22 23 05 81 67 22 20	DDCSPP du Gers / Cité administrative, place de l'ancien Foirail 32 020 AUCH cedex 9
DDCS de l'Hérault		
ACTIONS 12 et 15 jocelyne.gautry@herault.gouv.fr guillaume.klein@herault.gouv.fr carole.davila@herault.gouv.fr	07 72 30 29 19 04.67.41.72.22	DDCS 34 / Rue Serge Lifar, CS 97 938 – 34 184 MONTPELLIER Cedex 4
DDCSPP du Lot		
ACTIONS 12 et 15 ddcspp@lot.gouv.fr solenn.kervegan@lot.gouv.fr daniele.camsusou-laduguie@lot.gouv.fr isabelle.bley@lot.gouv.fr	05 65 20 56 00 05 65 20 56 46 05 65 20 56 43 ou 06 85 81 80 23 05 65 20 56 12	DDCSPP du Lot / Cité sociale - 304 rue Victor Hugo –CS80228 – 46 004 CAHORS cedex 9
DDCSPP de la Lozère		
ACTIONS 12 et 15 ddcspp-directeur@lozere.gouv.fr sandra.atge@lozere.gouv.fr sylvie.jolibert@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 00 04 30 11 10 39 04 30 11 10 41	DDCSPP de la Lozère / Cité administrative – 9, rue des Carmes BP 134 – 48 005 MENDE cedex
DDCSPP des Hautes-Pyrénées		
ACTIONS 12 et 15 melody.malpel@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 52 05.62.46.42.51	DDCSPP des Hautes-Pyrénées / Cité administrative Reffye Amiral Courbet 65000 TARBES
DDCS des Pyrénées-Orientales		
ACTIONS 12 et 15 sylvie.recoulat@pyrenees-orientales.gouv.fr eric.dafour@pyrenees-orientales.gouv.fr veronique.chivalier@pyrenees-orientales.gouv.fr laure.lafitte@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 50 49	DDCS des Pyrénées Orientales 16 bis, cours Lazare-Escarguel BP 89130 66 020 PERPIGNAN Cedex
DDCSPP du Tarn		
ACTIONS 12 et 15 elsa.corcin@tarn.gouv.fr dominique.arenas@tarn.gouv.fr philippe.pech@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 77	DDCSPP du Tarn 18 avenue maréchal Joffre 81 013 ALBI cedex 9
DDCSPP du Tarn et Garonne		
ACTIONS 12 et 15 nadia.el-alaoui@tarn-et-garonne.gouv.fr alexandre.ghanem@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 62 05 63 21 18 60	DDCSPP du Tarn et Garonne 140 avenue Marcel Unal 82 000 MONTAUBAN
DRCS Occitanie		
ACTIONS 12 et 15 daniele.garcia@jscs.gouv.fr nadia.tempere@jscs.gouv.fr	05 34 41 73 38 05 34 41 73 94	DRCS Occitanie / 5 rue du Pont de Montaudran / BP 7009 – 31068 Toulouse Cedex

ANNEXE 1 : Le Cadre européen commun de référence : CECR

CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES
Niveaux communs de compétences – Échelle globale (Conseil de l'Europe 2001)
http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/Framework_FR.pdf

C2 Maîtrise	Comprend sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Restitue faits et arguments (écrits et oraux) en les résumant de façon cohérente. S'exprime spontanément, très couramment et de façon précise (fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes).
C1 Autonome	S'exprime spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Utilise la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. S'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée.
B2 Avancé ou utilisateur indépendant	Comprend le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Communique avec spontanéité et aisance. S'exprime de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émet un avis sur un sujet d'actualité et expose les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
B1 Niveau seuil	Comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Se débrouille dans la plupart des situations rencontrées. Discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt (raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée).
A2 Intermédiaire ou de survie	Comprend des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
A1 Introductif Découverte	Comprend et utilise des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.
A1.1 (Hors CECRL-d'après Beacco, Ferrari, Lhote, Tagliante, 2005)	Peut comprendre quelques expressions familières et quotidiennes utilisées dans des situations de communication très récurrentes ainsi que des énoncés très simples visant à satisfaire certains besoins concrets de la vie sociale ; il peut en utiliser certains. Peut s'identifier et répondre à des questions concernant, par exemple, sa nationalité, son âge, son état civil, sa profession, son lieu d'habitation... et, éventuellement, poser lui-même des questions de ce type à quelqu'un de non totalement inconnu ou dans une interaction administrative ou de service prévisible. Peut participer à une interaction ordinaire, au moins partiellement, au moyen d'énoncés simples (centrés sur un ou deux mots), en ayant aussi recours à sa langue première ou à d'autres langues acquises, si l'interlocuteur parle lentement et distinctivement et se montre coopératif et bienveillant.

ANNEXE 2 : Liste des centres de ressources régionaux et départementaux

Centres de ressources régionaux

Carif Oref Occitanie : www.profiloccitanie.fr

Référente : Bénédicte HELIAS : benedicte.helias@cariforefoccitanie.fr

GIP Ressources et Territoires <http://www.ressources-territoires.com/>

Référente : Nicole ROUJA : nrouja@ressources-territoires.com

Centre Hospitalier Marchant, 134 Route d'Espagne, 31035 TOULOUSE

Centres de Ressources Illettrisme et Apprentissage de la langue

COORDONNEES CRIA				
Département	Structure porteuse	Adresse	Référent(e)	Courriel
Aude (11)	CREPA	Campus FAOL 17 quai Riquet 11000 Carcassonne	Corinne RAVON	c.ravon@ligue11.org
Gard (30)	Ceregard	97 rue des anciens combattants d'AFN 30000 NÎMES	Carol' DOLADILLE	ceregard@orange.fr
(09), (12), (31), (32), (46), (65), (81), (82)	Ressources & Territoires	134 route d'Espagne BP 53566 31035 TOULOUSE Cedex 1	Nicole ROUJA Bérangère DANIS	nrouja@ressources-territoires.com bdanis@ressources-territoires.com
Hérault (34)	Ad'oc Conseil	121 rue d'Athènes 34000 Montpellier	Stephen BERTRAND	contact@cria34.fr
Lozère (48)	CRIA 48	12 avenue Pierre Coudrin 48000 MENDE	Marie HAAG	crialozere@gmail.com
Pyrénées- Orientales (66)	CRIA 66	Atelier Canopé Place Jean Moulin 66000 Perpignan	Hélène GIROU	cria66@ac-montpellier.fr

ANNEXE 3 : Les points d'orientation et d'accueil (PAO)

Les points d'accueil et d'orientation (PAO) ont été mis en place à titre expérimental en 2015 et sont développés à l'échelon départemental pour orienter les primo-arrivants vers l'ensemble des offres d'accompagnement existantes et vers les services et dispositifs publics de droit commun. Ce dispositif a été essaimé dans l'ensemble des départements de la région dès 2020. Le dispositif doit permettre la mise en œuvre d'un parcours depuis le premier accueil organisé par l'OFII vers les structures de droit commun, et pour tous les primo-arrivants signataires du CAI ou du CIR depuis moins de cinq années.

Les PAO sont portés par des structures associatives et fonctionnent dans le cadre d'un réseau régional accompagné par l'animateur régional Cofrimi. Il est en charge de l'appui, l'animation et la formation des PAO.

Les PAO sont généralistes et orientent vers les dispositifs de droit commun et actions existants. Ils s'appuient sur un annuaire recensant l'offre disponible localement.

Les missions des PAO sont les suivantes :

- 1 – Informer et orienter les personnes primo-arrivantes vers les services publics et les organismes susceptibles de proposer un accompagnement aux droits, à l'emploi, au logement, à la santé, parentalité.
- 2– Organiser des informations collectives sur les droits sociaux auprès des publics primo-arrivants pour répondre aux questions récurrentes, identifier les éventuelles difficultés rencontrées dans l'accès au droit commun et faire remonter les problématiques auprès des services publics des territoires.
- 3 – Suivre les parcours des primo-arrivants via le logiciel PAPPU.

Cela suppose concrètement de :

- Désigner une personne référente au sein des PAO, chargée d'informer les personnes primo-arrivantes (personne référente pour l'OFII et les partenaires),
- Accueillir téléphoniquement mais surtout physiquement les primo-arrivants de façon individualisée, en veillant à proposer des permanences pour couvrir le territoire,
- Actualiser un annuaire des services et des dispositifs existants en indiquant les contacts privilégiés et personnalisés.

Les PAO doivent obligatoirement participer aux actions de mise en réseau et d'animation proposées au niveau régional, et renseigner les indicateurs de suivi des parcours d'intégration PAPPU.

ANNEXE 4 : Plateformes linguistiques

Département		Structure porteuse	Adresse	Référent(e)	Courriel
Plateforme Linguistique de l'Aude	Aude (11)	CREPA	Campus FAOL 17 quai Riquet 11000 Carcassonne	Corinne RAVON	c.ravon@ligue11.org
Plateforme Linguistique du Gard	Gard (30)	Ceregard	97 rue des anciens combattants d'AFN 30000 NÎMES	Carol' DOLADILLE	ceregard@orange.fr
Plateforme Linguistique de la Haute - Garonne	Haute - Garonne (31)	Cosmopolitaine	3 place Guy Hersant 31400 Toulouse	Francine VIEIRA	contact@plateformelinguistique31.org
Plateforme Linguistique de l'Hérault	Hérault (34)	Ad'oc Conseil	121 rue d'Athènes 34000 Montpellier	Véronique NALLET	contact.pl34@adoc-conseil.fr
Plateforme Linguistique du Lot	Lot (46)	RERTR	333 avenue Edouard Herriot, 46000 Cahors	Valérie PREVOT	plateformelinguistique46@gmail.com
Plateforme Linguistique des Hautes - Pyrénées	Hautes-Pyrénées (65)	Portes Ouvertes	3 rue du Château d'Eau 65000 Tarbes	Kenza ANBARI	portes.ouvertes_formation@orange.fr
Plateforme Linguistique des Pyrénées Orientales	Pyrénées-Orientales (66)	CRIA 66	Atelier Canopé Place Jean Moulin 66000 Perpignan	Hélène GIROU	cria66@ac-montpellier.fr
Plateforme du Tarn et Garonne	Tarn et Garonne (82)	CIBC AgirE	Domaine de Parages 51 Route de Bressols 82000 MONTAUBAN	Cécile DOULUT Cécile JACQUEMIN	c.doulut@cibc-agire.fr c.jacquemin@cibc-agire.fr